

2 septembre 2008

08.176

Recommandation du groupe socialiste**Pour des montants d'allocations familiales plus élevées**

Le Conseil d'Etat est prié d'ajuster les montants des allocations familiales (allocations pour enfant et allocations de formation professionnelle) en veillant à ce qu'ils soient toujours plus élevés que des les minima prévus par la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) dans la proportion suivante:

- 15% au moins dès le premier enfant.

Grâce à cet ajustement, le soutien que recevront les familles neuchâtelaises serait comparable à celui dont bénéficieront les familles bernoises, jurassiennes ou encore fribourgeoises. Par ailleurs, même si le Conseil d'Etat devait choisir de ne pas conserver le principe de la majoration des allocations, la somme globale que recevraient les familles comptant trois ou quatre enfants (en formation ou non) serait supérieure à ce qui est prévu par le projet qui nous est soumis.

Signataires: T. Huguenin-Elie, A. Houlmann, O. Duvoisin, B. Bois, A. Tissot-Schultess, Pierrette Erard, B. Nussbaumer, F. Montandon, S. Muller Devaud, C. Mermet, L. Renzo, A. Fischli, P. Bonhôte, O. Arni, G. Spoletini, C. Borel, C. Bertschi, S. Fassbind-Ducommun, D. Favre, E. Flury, D. Schürch, M. Perroset, B. Hurni, M. Giovannini, J. Lebel Calame, D. Taillard, S. Muriset Jacot-Guillarmod, L.-M. Boulianne, M. Bise, P.-L. Denis, M.-C. Jeanprêtre Pittet, M. Debély, N. Fellrath et J.-C. Berger.